

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine public

OBJET :
**OPERATION VILLE
DURABLE N°2019-
04 : CREATION
D'UNE PISTE
CYCLABLE ET D'UN
CHEMINEMENT
PIETON SUR LA
ROUTE
DEPARTEMENTALE
N° 33 AVENUE DU
DOCTEUR GUILHEM**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

02 OCT. 2019

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, , RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme ESCAPRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la deuxième tranche Territoire Energie Positive Croissance Verte, la Ville va procéder à l'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétonnier sur la Route Départementale n°33, visant à sécuriser l'ensemble des flux de circulation sur le territoire de la commune de Castelnaudary, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du département, gestionnaire de la voie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5 ;

Vu le courrier en date du 26 août 2019 par lequel le Département de l'Aude approuve le projet technique et autorise la réalisation des travaux au profit de la commune ;

Vu le Code général de la propriété de personnes publiques, et notamment l'article L.3112-1 ;

Toutefois, Monsieur le Président du Conseil Départemental demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement relative à la réalisation d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton sur la Route Départementale n° 33. Celle-ci a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, et définir les responsabilités des deux parties.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

SOLLICITE la conclusion d'une convention d'aménagement en vue de la réalisation des travaux par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à prévoir la cession pour l'euro symbolique non recouvrable des terrains acquis dans le cadre du projet et devant intégrer le domaine public départemental.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 01 OCT. 2019
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 30 SEP. 2019
Par publication le : 02 OCT. 2019
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

